

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
6 février 2023

PUBLIE LE : 16 FEV. 2023

Délibération n°230206-2 : Convention fédération française de natation – GIANT OPEN

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le trente et un janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2023

PRESENTS

AIGREMONT	Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT
CHAMBOURCY	Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Julie SAMPIERI, DELEGUEE SUPPLEANTE Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Salma BELOUAH, DELEGUEE SUPPLEANTE Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT Arnaud PERICARD, PRESIDENT Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : LE VESINET / MAREIL-MARLY

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'UNILYS
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'UNILYS
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'UNILYS

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20230216-230206-2-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

SI PISCINE/CS – 230206-2

OBJET : CONVENTION FEDERATION FRANCAISE DE NATATION – GIANT OPEN

RAPPORTEUR : Madame TUVI, Vice-Présidente

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

CONSIDERANT le programme de l'évènement GIANT OPEN organisé par la Fédération Française de Natation ;

CONSIDERANT le souhait du Syndicat de s'engager auprès de la Fédération Française de Natation en accueillant l'évènement Giant Open au sein du Dôme, en 2023 et 2024 et en option en 2025 ;

CONSIDERANT l'impact médiatique positif de cet évènement tant au niveau local, National et International pour le Dôme et en particulier pour l'encouragement de la pratique de l'apprentissage de la natation tant de loisirs que sportive. De plus, la notoriété et la valorisation de l'image du Dôme auprès de nos publics et de nos partenaires associatifs et scolaires en seront développées. Des actions spécifiques en marges de l'évènement seront organisées en faveur de nos publics et partenaires ;

CONSIDERANT que l'engagement du Syndicat consiste à la mise à disposition du Dôme, lequel sera fermé au public 8 jours, et quelques prestations associées, notamment l'entretien et le nettoyage des locaux, afin de respecter les protocoles usuels et règlementaires.

Cette fermeture sera compensée, pour les abonnés de l'établissement, par l'allongement des abonnements d'une durée équivalente ;

CONSIDERANT que ce projet nécessite la signature d'une convention d'engagement ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Vice-présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir ainsi que tout avenant, sans incidence financière, y afférant.

Fait à Saint Germain en Laye, le **16 FEV. 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **16 FEV. 2023**

Raphaël PRACA
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20230216-230206-2-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023